
Nombre de membres en exercice: 11	Séance du 25 janvier 2023
Présents : 10	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 25 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Geneviève MARQUET, Alexandre POUJOLS, Bertrand FRAYSSE, Elsa CORNARO DE CURTON, Nadine ARNAL, Sylvie BARTHEL, Michel CALMEJANE, Nathalie GOUJOU, Christophe PERROT, Eric PRUCHON
Votants: 11	Représentés: Danielle BOUYSSOU par Geneviève MARQUET Excuses: Absents: Secrétaire de séance: Elsa CORNARO DE CURTON

Mme BARTHEL SYLVIE est arrivée à 19h30.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

Objet: Assurance statutaire : Nouvelles conditions tarifaires pour 2023 - D 2023 001

Le Maire rappelle :

- Que la collectivité a, par la délibération du 29 octobre 2020, adhéré au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion du Cantal avec COLLECTEAM / YVELIN / EUCARE sur la période 2021-2024.

Le Maire expose que :

- une forte dégradation de l'absentéisme dans les collectivités locales a été constatée du fait notamment de la pandémie, du recul de l'âge de la retraite. Ainsi, le nombre d'arrêts maladie est de plus en plus important, cela oblige donc les assureurs à provisionner de façon plus importante les risques.
- la compagnie EUCARE, assureur du contrat groupe, par l'intermédiaire du courtier COLLECTEAM, a fait part au CDG15 de la nécessité d'augmenter le taux de cotisation sur l'année 2023 comme le prévoit le marché public à l'origine du contrat groupe.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu l'article L. 452-46 du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

*** Décide :**

- D'accepter la révision, à compter du 1er janvier 2023, des taux de cotisation au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la commune contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale, pour porter ces taux à :

1 : Pour les collectivités de moins de 30 agents, les taux de cotisation sont les suivants :

- o Agents IRCANTEC (Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire) :
 - o 1.95% sur la couverture en «tous risques» avec une franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire, contre 1.40 % (taux initial),

- Que Madame le Maire est autorisée à verser la contribution « assurance statutaire » au Centre de Gestion du Cantal fixée à 0,25 % de la base de cotisation déclarée auprès du prestataire d'assurance permettant le calcul de la prime.

*** Mandate :**

Madame le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Objet: Dégrèvement consommation eau - D 2023 002

Madame le Maire donne lecture d'un courrier transmis par Mr et Mme Cagnac Claude, en date du 21.11.2022, sollicitant la collectivité afin d'obtenir un dégrèvement suite à une fuite d'eau importante survenue sur son installation. La facture s'élève à 2965.59 € pour 2347 M3 consommés en 2022.

Considérant que toute personne qui s'absente de son domicile pour une longue durée doit couper l'alimentation en eau de son habitation; ce qui est le cas puisque cette habitation est une résidence secondaire et que Mr et Mme Cagnac avaient quitté celle ci pour une longue période.

Après délibération et avec 7 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal, a décidé de faire bénéficier Mr et Mme Cagnac d'un dégrèvement, à **titre exceptionnel**, du tiers de la somme demandée soit 988.53 euros.

Une annulation de titre de ce montant sera envoyée prochainement à la trésorerie. Mr et Mme Cagnac devront donc s'acquitter de la somme de 1977.06 €.

Demande acquisition case columbarium :

Madame le maire donne lecture d'un courriel en date du 28.11.2022 de Madame Lydie Chaperon-David, sollicitant une case de columbarium dans le cimetière communal pour sa maman Aurières Raymonde née au Trioulou, le conseil municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, à cette demande.

Affaires diverses :

Madame le Maire informe le conseil que le syndicat du Limargue Ségala a émis un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune du Trioulou au dit Syndicat le mardi 24 janvier. Les démarches administratives, afin d'entériner cette décision, vont donc débutées prochainement.

Suite à la réunion de la Commission Environnement, Culture et Tourisme, Christophe Perrot informe les membres du conseil des décisions prises :

- Journée nettoyage le 15 avril 2023,
- Création du site internet : un devis a été accepté avec la société ALTAPROD,
- Renouveau soirée Noël le 3 décembre 2023 à l'église,
- Plantation d'arbustes sur le côté talus du terrain de pétanque au lieu de grilles.

Madame le Maire et Bertrand Fraysse font le compte rendu de la visite à La Darse du lundi 23 janvier dernier.

Mr Michel Arnal aurait souhaité être informé des travaux de goudronnage prévus devant le mur nouvellement édifié. De ce fait il a refusé les travaux. Il demande que soit collectées les eaux pluviales qui arrivent du vieux chemin jouxtant sa parcelle et débouchant sur la voie communale. Par ailleurs il indique aux élus présents l'emplacement de la sortie d'eau d'écoulement au pied du

mur nouvellement édifié. Il suggère également que sur la parcelle achetée par la commune le 6 janvier dernier, les pruniers soient coupés.

Cette rencontre s'est terminée par les décisions suivantes :

- Etude de récupération des eaux pluviales (devis demandés).
- Entretien de la petite parcelle acquise par la commune (taille des arbres existants),
- Enlèvement d'une borne par le géomètre,
- Regard à sécuriser à l'angle de la parcelle Boudou .

Un courrier de Mr Arnal Michel, reçu le 20 janvier dernier, informe le conseil qu'il sursoit au don et aux propositions prises en mairie en 2020.

Madame le Maire informe le conseil d'informations diverses :

- L'élagage des arbres situés sur la place de l'église a été réalisé pour la somme de 2400 € par 2 entreprises Bagnacoises.
- Deux miroirs vont être acquis : un pour le croisement de la Volte et l'autre pour le croisement de la RD sortie du bourg. Les devis sont en cours.
- Suite à la demande de raccordement au réseau AEP des acheteurs d'une parcelle située à La Pachésie, un devis a été établi pour la somme de 880 €. Cette dépense sera à la charge du propriétaire ainsi que celle correspondant à la fourniture du compteur.

Vu la durée de cette réunion, le dossier de l'adressage sera étudié lors de la prochaine séance du conseil municipal.